

Journée des délégués tarifaires de la FMH du 15 mars 2012



La Journée des délégués tarifaires du 15 mars 2012 organisée par le domaine Tarifs et conventions pour la médecine ambulatoire en Suisse et par le Dr Ernst Gähler, vice-président de la FMH, a suscité une nouvelle fois un vif intérêt. Plus de 80 délégués et personnes invitées y ont participé. Jacques de Haller, président de la FMH, souhaite la bienvenue aux participants.



FMH: Dr Gähler, dans le domaine tarifaire, quelques nuages noirs se pointent actuellement à l'horizon; à votre avis, quel est l'obstacle principal sur votre chemin?

E. Gähler: Le plus grand problème, ce sont les assureurs qui rendent la collaboration presque impossible par des exigences qui n'ont pas de sens et par une communication agressive.

FMH: Et où voyez-vous apparaître des nuages annonceurs de beau temps?

E. Gähler: Le projet TARVISION avance bien au sein de la FMH et en coordination avec H+. Nous progressons sans peine avec les sociétés de discipline médicale.



FMH: Monsieur Weigeldt, quelle est la différence entre l'EBM et le TARMED?

U. Weigeldt: Le TARMED et l'EBM n'ont aujourd'hui pratiquement plus aucun point commun; le TARMED est un tarif à la prestation tandis que l'EBM sert uniquement à répartir une somme d'honoraires largement fixée à l'avance. Pour cette raison, les valeurs effectives du point tarifaire ne sont communiquées aux médecins qu'après le décompte des prestations. Le problème, en Allemagne, est que les caisses-maladie peuvent «se libérer» de la dynamique des prestations par le paiement d'une somme convenue à l'avance.

FMH: Qu'est-ce qui devrait être changé dans le système tarifaire allemand?

U. Weigeldt: La «rémunération libératoire globale» des caisses-maladie et de l'EBM doit céder la place à une structure tarifaire avec prix fixes; on pourrait utiliser à cet effet le système TARMED.



FMH: Monsieur Prantl et Monsieur Stoffel, vous vous engagez tous les deux en faveur d'une remise des médicaments exempte de marges, pourquoi?

U. Stoffel, A. Prantl: La propharmacie fait partie de notre culture. Aujourd'hui, les attaques de toutes parts contre la propharmacie au motif d'abus revendiquent toujours une baisse des marges ou font des comparaisons avec l'étranger. Si elles continuent à l'avenir à la même cadence, la fin de la propharmacie est clairement prévisible. Le laboratoire au cabinet médical risque de prendre le même chemin, c'est pourquoi nous aimerions trouver une solution de rechange.



FMH: Monsieur Osterwalder, vous êtes un jeune membre du Comité central avec plusieurs années d'expérience; à votre avis, où la FMH peut-elle encore améliorer son engagement dans les négociations tarifaires?

R. Osterwalder: Nous devons enfin nous libérer de cette spirale négative et montrer avant tout à nos jeunes collègues que nous cherchons sérieusement une solution pour réaliser la révision tarifaire selon les directives légales. Comme la base de données n'est plus à jour depuis le premier calcul du TARMED dans les années 90, il faut l'actualiser sans attendre. C'est la seule façon de procéder pour garantir les soins médicaux ambulatoires et éviter aux jeunes médecins les risques entrepreneuriaux liés à l'ouverture ou à la reprise d'un cabinet médical.



FMH: Monsieur Frutig, vous représentez un important centre fiduciaire et vous avez beaucoup de contact avec les médecins; comment évaluez-vous leur «moral» par rapport à autrefois?

P. Frutig: Le climat actuel est tendu mais il se détend relativement vite lorsque les médecins apprennent qu'ils peuvent recevoir l'assistance nécessaire de la part des organisations médicales et de centres fiduciaires qui leur sont propres.



Vous trouverez tous les exposés et articles relatifs à cette journée sur notre site internet sous FMH → Tarifs--TARMED → Tarif → Publications, ou par ce lien direct → Publications Journée des délégués tarifaires.

D'ores et déjà, veuillez réserver la date de la prochaine Journée des délégués: mercredi 31 octobre 2012.

Correspondance: Service tarifaire de la FMH, Froburgstrasse 15, CH-4600 Olten, tél. 062 287 96 96 ou [tarife\[at\]fmh.ch](mailto:tarife[at]fmh.ch)